

façon manifeste que le gouvernement a accordé la priorité au problème du logement et s'y est attaqué avec détermination. Cet intérêt et cette détermination, nous allons continuer à les manifester au cours des années à venir, et ce avec un succès grandissant, assuré par les modifications à la Loi nationale sur l'habitation qui seront soumises à l'approbation de la Chambre au cours des prochains jours par l'honorable ministre chargé des Affaires urbaines (M. Basford).

Durant la période de quatre ans qui s'étendait de 1968 à 1971, il y a eu au Québec près de 190,000 mises en chantier, dont 51,800 en 1971, ce qui représente un taux de production que peu de pays industrialisés ont réussi à atteindre. De telles réalisations ont été le résultat de la collaboration de l'industrie privée, des organisations financières de tous genres et de l'application de la loi nationale sur l'habitation, dont l'apport a été très important, je dirais même essentiel.

Des 190,000 unités de logement mises en chantier au cours de cette période au Québec, 113,500 représentaient une valeur de 1 milliard 540 millions de dollars et ont été réalisées grâce aux dispositions de la loi nationale de l'habitation; 62,500 représentaient une valeur de 900 millions de dollars en prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, en vertu d'ententes conclues avec la Société d'habitation du Québec.

Voilà ce que je pense des réalisations du gouvernement à titre de député du Québec et de la ville de cette province qui occupe le second rang quant à la superficie et la population. Il me semble que les contributions du gouvernement fédéral et de la Société centrale d'hypothèques et de logement à la Société d'habitation du Québec ne sont malheureusement pas assez connues, et c'est pourquoi je reviendrai tantôt sur ce sujet.

Ce chiffre comprend uniquement des unités de logement. Il faut ajouter 22,500 places dans des foyers, principalement pour les personnes âgées et les étudiants. Si le problème du logement en était un seulement de mises en chantier et de financement, la capacité de l'industrie et nos moyens en feraient un problème révolu, tout au moins résolu. Nous n'avons pas l'intention de le présenter comme une question d'ordre de grandeur seulement.

Le problème essentiel du logement, au Canada, est un de répartition géographique et sociale, pour que les moins bien nantis puissent bénéficier du logement au même titre que les plus fortunés. Il faut aussi considérer la capacité de payer. La loi nationale sur l'habitation et les activités de la Société centrale d'hypothèques et de logement visaient surtout à rectifier ces inégalités de répartition à tous les paliers et à faire en sorte que les désavantages géographiques ou sociaux soient minimisés.

Je trouve très curieux, monsieur le président, que la motion à l'étude présentée par un député de l'opposition officielle, lorsqu'on considère la situation actuelle dans le domaine de l'habitation à prix modique. Au fait, la somme de 306 millions de dollars a été mise à la disposition des provinces pour l'habitation publique, en 1971, comparativement à 7 milliards 500 millions de dollars par année, sous l'administration des conservateurs progressistes, de 1957 à 1963.

Je me reprends, monsieur le président: la somme de 306 millions a été mise à la disposition des provinces en 1971 par le gouvernement actuel, alors que les conservateurs progressistes n'octroyaient que \$7,500,000 par année, de 1957 à 1963.

Il s'agit donc d'une performance supérieure à celle du gouvernement précédent.

Au plan régional, dans la mesure où, durant certaines années, l'activité des prêteurs conventionnels ou des prêteurs agréés en vertu de la loi nationale sur l'habitation a fléchi, celle de la Société centrale d'hypothèques et de logement a été la plus marquée. Durant cette période, la proportion de toutes les mises en chantier financées au Québec par la Société centrale d'hypothèques et de logement, directement ou en vertu d'ententes avec la Société d'habitation du Québec, a été de 30 p. 100, pourcentage supérieur à celui de la moyenne nationale.

Dans les régions en voie de développement qui constituent une grande partie de l'avenir de la province, la place occupée par la Société, dans le domaine des prêts hypothécaires, a été encore plus marquée. Il existe certains endroits—je pense actuellement à Sept-Îles—où les seuls prêts disponibles sont ceux octroyés par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Plus complexe encore que la question de la répartition régionale est le problème de la répartition sociale du logement. Les activités du marché libre nous menaient à une situation de surproduction de logements pour les citoyens aisés et à une pénurie grave de logements pour les familles à revenu moyen ou modeste, un peu partout au Canada, et particulièrement au Québec.

Je le répète: je n'ai pas la prétention de dire que ce problème n'existe plus, mais s'il y a un domaine où nous avons lieu d'être fiers des initiatives du gouvernement, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, c'est bien celui de la construction de logements à prix modique.

De 1968 à 1971, l'orientation de la loi nationale sur l'habitation a changé du tout au tout. De 1957 à 1967, les engagements à l'égard des prêts pour le logement social et les autres programmes à l'intention des familles à revenu modeste se chiffraient en moyenne à 50 millions de dollars, sur un montant global d'investissements de 377 millions; en 1971, les fonds consacrés à ces postes du budget étaient de 622 millions de dollars, au regard d'un investissement total de 748 millions de dollars. C'est donc dire que la proportion du budget consacrée au logement social et à celui des familles à revenu modeste est passée de 14 à 80 p. 100.

Une réorientation ne s'est pas réalisée seulement à la suite de directives. Dans le domaine de l'habitation, où la collaboration de tous les niveaux de gouvernement et de l'industrie est nécessaire, elle n'a pu se faire que grâce à des initiatives et des expériences auxquelles tous ont participé. En vertu du programme fédéral de 200 millions de dollars pour la construction de logements à prix modique, 72 millions sont versés au Québec.

• (1530)

Sur ce point, j'ai dû, à titre de député de Laval, critiquer certains projets endossés par la Société centrale d'hypothèques et de logement, et je me réfère au fameux projet *Les Abeilles*. Je me réfère également à la situation que l'on a connue dans les *Résidences Richelieu Inc.*

Mais c'est mon devoir, aujourd'hui, de souligner les réalisations bénéfiques de la Société dans Ville de Laval, et je désire remercier, au nom de tous ceux qui ont été victimes du projet *Les Abeilles*, les autorités du gouvernement de s'être penchées sur ce problème et d'avoir compris cette situation, en assurant aux instigateurs de ce projet une solution adéquate, qui répondrait à leurs besoins. Au fait, ils ont été victimes d'une situation malheureuse. Lorsque nous avons étudié les crédits déferés au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, j'ai soulevé cette question, et le ministre m'a